

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, , Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, , Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Sonia LAUTRU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 6 juin 2022

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-06/06

OBJET : OPERATION « PREFERENCE COMMERCE 2023/2024

Madame le Maire expose :

Préférence Commerce est un dispositif d'accompagnement des commerçants pour l'amélioration continue de la qualité d'accueil et de services, proposé par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Le label "Préférence Commerce" est remis aux commerçants sur la base d'une évaluation réalisée à partir d'un référentiel commun aux CCI.

Les points analysés avec le commerçant dans le cadre de cette démarche qualité pour obtenir le label sont :

- L'environnement et l'aspect extérieur du point de vente
- L'aspect intérieur du point de vente
- Le contact et la relation client, l'accueil client en magasin, au téléphone
- Les services proposés par le commerçant
- L'exploitation (actions de communication et marketing, gestion des ressources humaines, participation à la vie locale).

L'obtention du label se fait en 4 étapes via :

- Un diagnostic complet du commerce réalisé par un conseiller de la CCI, permettant d'identifier les points forts et axes de progrès.
- Une visite mystère dans le point de vente réalisée par un consultant indépendant afin de valider les actions réalisées.
- Un rapport détaillé de la visite avec les préconisations est remis par le conseiller commerce avec qui le commerçant poursuivra la démarche de progrès.
- A l'issue de la démarche, un comité de labellisation se prononce sur l'obtention du label, valable 2 ans

Objectifs de l'action :

Préférence Commerce vise à améliorer la qualité d'accueil et de services dans les commerces et dynamiser l'activité dans ce secteur.

Ce label permet aux commerçants de :

- faire évoluer et dynamiser leur commerce,
- valoriser leur professionnalisme auprès de leur clientèle,

- fidéliser les clients actuels et gagner de nouveaux clients,
- se différencier de la concurrence,
- bénéficier d'une communication locale associée au label et d'une reconnaissance au niveau national

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération pour 2023/2024. La CCI s'occupe de l'ensemble de la démarche et la Commune apportera son soutien financier selon les montants suivants :

Coût d'audit pour un commerce : 240 euros HT / Prise en charge de 50% de la commune : 120 euros HT

Coût d'audit pour un restaurant : 270 euros HT / Prise en charge de 50% de la commune : 135 euros HT

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,



LE MAIRE,

Emilie DUPREY